



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur les quatre demandes d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur les communes de Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour, Renneval, Sainte-Genèveve, Vigneux-Hocquet et Vincy-Reuil-et-Magny par la société des éoliennes des Haudicourts, la société des éoliennes de Meiller, la société des éoliennes de Cerisier et la société des éoliennes de Valiettes, formant un ensemble dénommé projet FACHE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral, une enquête publique unique qui sera ouverte **du lundi 7 mars 2022 au jeudi 7 avril 2022 inclus, dans les communes de Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour, Renneval, Sainte-Genèveve, Vigneux-Hocquet et Vincy-Reuil-et-Magny** sur les demandes d'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur, formant un ensemble dénommé projet FACHE, sur le territoire des communes précitées et présentées par la société des éoliennes de Haudicourts, la société des éoliennes de Meiller, la société des éoliennes de Cerisier et la société des éoliennes de Valiettes. Le siège social des quatre sociétés est situé 19 avenue Charles de Gaulle - 08300 RETHEL.

Le projet de la société des éoliennes des Haudicourts est composé de 13 éoliennes et 6 postes de livraison et est situé sur le territoire des communes de Vigneux-Hocquet, Nampcelles-la-Cour, Dagny-Lambercy et Renneval. Ces éoliennes sont dotées d'une puissance unitaire maximale de 6 MW et d'une hauteur en bout de pales de 200 mètres. Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

Nampcelles-la-Cour : ZH18, ZH61, ZH62, ZH63,
Dagny-Lambercy : ZM07, ZM20, ZM11, ZM12, ZM19, ZL10
Vigneux-Hocquet : ZL21, ZL22, ZL23, ZN36
Renneval : ZH43, ZH54, ZH63.

Le projet de la société des éoliennes de Meiller est composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison et est situé sur le territoire de la commune de Vigneux-Hocquet. Ces éoliennes sont dotées d'une puissance unitaire maximale de 6 MW et d'une hauteur en bout de pales de 200 mètres. Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : ZD25, ZE15, ZE 39, ZE40, ZE44, ZH03, ZH36 à Vigneux-Hocquet.

Le projet de la société des éoliennes de Cerisier est composé de 6 éoliennes et 3 postes de livraison et est situé sur le territoire des communes de Vigneux-Hocquet et Renneval. Ces éoliennes sont dotées d'une puissance unitaire maximale de 6 MW et d'une hauteur en bout de pales de 200 mètres. Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :
Vigneux-Hocquet : ZO23, ZO24, ZO26, ZO30, ZO45,
Renneval : ZD28, ZD29, ZD35, ZD36, ZD42, ZEE38, ZEE39.

Le projet de la société des éoliennes de Valiettes est composé de 7 éoliennes et 4 postes de livraison et est situé sur le territoire des communes de Vincy-Reuil-et-Magny et Sainte-Genèveve. Ces éoliennes sont dotées d'une puissance unitaire maximale de 6 MW et d'une hauteur en bout de pales de 200 mètres. Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :
Vincy-Reuil-et-Magny : ZC12, ZC13, ZC14, ZC15, ZD17, ZD 40, ZD48, ZH15, ZO12
Sainte-Genèveve : ZH42.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers de demande d'autorisation, qui contiennent l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, sont consultables :

- dans les mairies de Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour, Renneval, Sainte-Genèveve, Vigneux-Hocquet et Vincy-Reuil-et-Magny aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/2848>)
- sur un poste informatique à la direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon, 02011 LAON cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société des éoliennes des Haudicourts, de la société des éoliennes de Meiller, de la société des éoliennes de Cerisier, de la société des éoliennes de Valiettes, 19 avenue Charles De Gaulle, 08300 RETHEL, ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Dagny-Lambercy, Nampcelles-la-Cour, Renneval, Sainte-Genèveve, Vigneux-Hocquet et Vincy-Reuil-et-Magny. ou sur le registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/2848>
- ou les adresser par correspondance à la commission d'enquête à la mairie siège, 2 rue des Ecoles 02340 VIGNEUX-HOCQUET,
- ou les adresser au commissaire-enquêteur par message électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-2848@registre-dematerialise.fr

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le 7 avril 2022 à 17h00**.

M. Jean-Marc Le Gouellec, professeur de techniques industrielles en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête, M. Jean-Pierre Hot, agronome pédologue en retraite et Mme Denise Lecocq, inspectrice des impôts en retraite sont désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. Les commissaires enquêteurs seront présents pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :